

Le règlement

Le présent règlement s'applique sur l'ensemble du territoire communal. Il régit les possibilités d'utilisation et d'occupation du sol et définit les conditions de cette utilisation.



En savoir plus

[3 - Consultez le Règlement - MS5 - 27 juin 2019 \(p 7.45 Mo\) \[1\]](#)

Contacts -

[TOUT L'ANNUAIRE \[2\]](#)

Mairie de Toulon
Avenue de la République
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex
Tél. : 04 94 36 30 00

Liens:

[1] https://toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/3_-_reglement_-_ms5_27_juin_2019.pdf

[2] <https://toulon.fr/annuaires>